

## Service Bibliothèques et Archives Municipales - Don de l'Association des Amis des Musées et Bibliothèques

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** La Bibliothèque Municipale a fait l'acquisition en 1996 et en 1997 des objets et documents suivants :

- un jeu de tarot, gravé sur bois et colorié au pochoir, édité à Besançon au XIXe siècle ;
- trois lettres autographes de Pierre-Joseph Proudhon.

L'Association des Amis des Musées et des Bibliothèques a décidé à titre de soutien à l'enrichissement des fonds de la Bibliothèque Municipale, de verser une somme de 16 280 F correspondant au montant total de la dépense.

Il est proposé au Conseil Municipal de rattacher ce don au BS de l'exercice courant :

- en recettes au chapitre 90.233 / article 1025 (dons et legs en capital) - 89032 / 45000,
- en dépenses au chapitre 90.233 / article 2162 (fonds ancien des Bibliothèques et Musées) - 89032 / 45000.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition.

«**M. BONNET :** Monsieur le Maire, juste pour déplorer qu'on puisse accepter des dons de l'Association des Amis des Musées et des Bibliothèques alors qu'on a refusé de la faire participer au jury concernant le projet Marché Beaux-Arts lors d'une réunion précédente du Conseil Municipal sous prétexte de pléthore du jury alors que l'Association aurait pu y apporter sa tonalité.

**M. LE MAIRE :** Cela n'a rien à voir avec ce don dont nous la remercions. Merci quand même de votre observation qui est toujours bien fondée !».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 1997.*